



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2025/03 de la Municipalité, du 13 février 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 8'864'000.- pour financer le renforcement du parking de la Riponne tel que décrits dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service de l'urbanisme ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'intérêts sur la rubrique 390 du Service de l'urbanisme.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :